

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****COMMISSION PERMANENTE**

Séance du lundi 8 février 2021

**DÉLIBÉRATION N° CP-2021/02/08-4/08****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210208-lmc100000021684-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 09/02/2021

Réception Préfet : 09/02/2021

Publication RAAD : 09/02/2021

**OBJET :** Pacte Santé 77 - Attribution de bourses d'aide à l'installation des étudiants seine-et-marnais en maïeutique et en kinésithérapie.

Le Département de Seine-et-Marne mène une politique volontariste destinée à lutter contre les inégalités territoriales d'accès aux soins, dont l'évolution constitue une préoccupation quotidienne pour les Seine-et-Marnais.

Le schéma des solidarités 2019-2024, adopté en juin 2019, la délibération cadre et le Pacte Santé 77 adoptés respectivement en septembre 2019 et juin 2020 soulignent l'importance des actions à mener.

Parmi les actions entreprises figure notamment un dispositif d'aide à destination des étudiants.

Ainsi, le Département prend appui sur le dispositif régional de " Bourses d'aide à l'installation des étudiants en maïeutique et en kinésithérapie " créé par la Région Ile-de-France, pour soutenir financièrement, en complément de l'aide régionale, des étudiants suivant une formation de kinésithérapie ou de maïeutique. Le présent dossier vise à attribuer trois nouvelles bourses.

**LA COMMISSION PERMANENTE,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 du 13 juillet 2018 portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 3,

VU la loi n° 2009-879 en date du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le Projet Régional de Santé 2018-2022 d'Ile-de-France arrêté par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé le 21 décembre 2012, et notamment le volet ambulatoire du Schéma Régional de l'Organisation des Soins,

VU l'arrêté ARS-DOS n°2018-2536 relatif à la détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins, ou, dans lesquelles le niveau de l'offre est particulièrement élevé pour la profession de masseurs-kinésithérapeute,

VU l'arrêté ARS-DOS n°2019/2027 relatif à la détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins pour la profession de sage-femme,

VU la délibération du Conseil régional d'Ile de France en date du 21 septembre 2017 relatives aux bourses d'aide à l'installation des étudiants en maïeutique et en kinésithérapie,

VU la délibération n° 4/04 du Conseil général de Seine-et-Marne en date du 30 avril 2014, et relative aux actions en faveur de la démographie médicale,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 17 décembre 2020 approuvant le Budget Primitif pour l'exercice 2021 du Département,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer une bourse d'étude dans le cadre du dispositif « Bourses d'aide à l'installation des étudiants en maïeutique et en kinésithérapie » de la Région Ile-de-France, d'un montant de 300 euros par mois et pour une période de 12 mois, soit rétroactivement du mois de septembre 2020 au mois de août 2021 à

- Madame Manon PEYRAT, actuellement étudiante en 4<sup>ème</sup> année de kinésithérapie à l'Ecole Nationale de Kinésithérapie et de Rééducation de Saint-Maurice, 12 rue du Val d'Osne- 94410 SAINT-MAURICE.
- Madame Thivy UTHAYAKUMAR, actuellement étudiante en 4<sup>ème</sup> année de maïeutique à l'Ecole de Sage-Femme de Baudelocque, 89 rue d'Assas 75006 PARIS.
- Madame Nithura ARUMUGAM, actuellement étudiante en 4<sup>ème</sup> année de maïeutique à l'Ecole de Sage-Femme de Baudelocque, 89 rue d'Assas 75006 PARIS.

Ces dates seront ajustables à la décision rendue par le Conseil régional.

Article 2 : d'approuver le projet de convention-type joint en annexe à la présente délibération et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les conventions, au nom du Département, après l'accord final du Conseil régional d'Ile-de-France.

Article 3 : d'imputer les crédits correspondants sur l'action « aides aux étudiants » de l'opération «Démographie médicale – bourses ».

### Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (44) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Isoline GARREAU MILLOT qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC  
Mme Julie GOBERT  
M. Jérôme GUYARD  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Laurence PICARD qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (2) :

M. Pierre BACQUÉ  
M. Bernard CORNEILLE



Patrick SEPTIERS  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne